

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le **27 mars 2013** à 18 h,
sur convocation de Danièle BORDAIS, Vice-présidente.

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Henri FRAISSE, Betty FOURNIER, Bernard DOAT, Danielle CONDO, Germinal GRINO, Paulette VERGNES, Dominique DUASO-ORTAS, Jean-Marie BIRBES. Joseph POMAR, Martine PALMIERO arrivée après le vote du budget, Marie Françoise JOURNES arrivée après le vote du budget.

Excusés : Michèle RIEUX,

Absents : Mohamed EDDAH, Sandrine GOMES

ORDRE DU JOUR

Validation du dernier compte-rendu
Vote des Budgets et Comptes Administratifs CCAS
Délibérations
Questions diverses

Compte-rendu du 6 mars 2013

Unanimité.

Vote du Budget 2013 et Compte administratif 2012

En réponse aux questions des membres du Conseil d'Administration, Madame la Vice-présidente rappelle que pour le **budget strictement CCAS**, qui correspond à l'action sociale, telle que *les aides financières, les repas à domicile, l'accompagnement habitat social, ou la résidence sociale*, fait l'objet d'une subvention demandée à la Mairie d'un montant de **150 000 €**.

Madame la Vice-présidente rappelle que nous sommes dans l'attente du jugement en appel du tribunal administratif, concernant le **contrôle URSSAF des années 2006/2008** sur les cotisations sociales des aides à domicile. Quoiqu'il arrive, les 36 000 € réservés sur le budget CCAS sont à transmettre au budget SAAD pour réduire le déficit, ou à payer l'URSSAF si le recours nous est défavorable.

Concernant le service d'aide à domicile, qui est constitué de 65 Agents (51 agents en équivalent temps plein), il est pour l'exercice 2012 excédentaire de 6 084,48 €.

Les budgets et comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Délibérations

C.C.A.S. - AFFECTATION DE RESULTATS 2012 - BUDGET PRIMITIF 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2012 présentement closes, **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen, la Vice-Présidente - conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales - s'étant retirée au moment du vote, **APPROUVE** le Compte Administratif 2012, **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Municipal **DECIDE**, l'affectation des résultats 2012.

Vote à l'unanimité.

RESULTATS 2012 - S.A.A.D.

La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le S.A.A.D. est soumis à une comptabilité avec une nomenclature en M22. Le Conseil Général est l'autorité qui décide de l'affectation des résultats à N+2.

Dans l'attente de la décision du Conseil Général et conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2012 présentement closes, **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen.

DONNE délégation à la Présidente et la Vice-Présidente de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2011 - BUDGET PRIMITIF S.A.A.D. 2013

La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le S.A.A.D. est soumis à une comptabilité avec une nomenclature en M22. Le Conseil Général est l'autorité qui décide de l'affectation des résultats.

Conformément aux décisions du Conseil Général, **les résultats de l'exercice 2011** n'avaient pas été affectés sur le Budget du S.A.A.D.

Vote à l'unanimité.

ADHESION A L'ASSOCIATION GAILLAC BENEVOLAT

La Vice-présidente, Danièle BORDAIS, rappelle que le CCAS fait fréquemment appel à GAILLAC BENEVOLAT pour trouver des bénévoles notamment pour l'alphabétisation. A ce titre, l'adhésion du CCAS à l'association est proposée. En 2012, le tarif de l'adhésion fixée est de 40 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la dite adhésion pour l'année 2012.

Vote à la majorité avec une abstention.

ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

La Vice-présidente, Danièle BORDAIS, rappelle à l'Assemblée, qu'en date du 18 janvier 2005, le Conseil d'Administration avait donné son accord pour adhérer à l'**Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale** (UNCCAS). En 2013, le tarif de l'adhésion est de l'ordre de 523,49 Euros.

Vote à l'unanimité.

VETEMENTS DE TRAVAIL

La Vice-présidente rappelle à l'Assemblée que conformément au règlement intérieur du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, et plus précisément à l'article 12-2.8 sur la « sécurité et prévention » un bon d'habillement annuel (blouses et gants), et une indemnité de chaussures et petit équipement doivent être alloués à chaque Agent Social Titulaire, Stagiaire ou Auxiliaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. de la Ville de Gaillac, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'allouer, pour l'**exercice 2013**, à chaque Agent Social du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.), exception faite aux Agents Sociaux "saisonniers", à savoir : une blouse de travail identique avec logo du C.C.A.S. par Agent, 20 € en bon de "chaussures" par Agent.

Vote à l'unanimité.

TARIF HORAIRE 2013 DU CONSEIL GENERAL

Madame la Vice-présidente rappelle à l'Assemblée que le tarif horaire d'intervention des Aides à Domicile auprès des Bénéficiaires de l'A.P.A., de la P.C.H. et éventuellement de l'A.S.E. est arrêté par notification du Conseil d'Administration CCAS Compte rendu du 27/03/2013

Conseil Général du Tarn. Compte tenu du nombre prévisionnel d'heures d'interventions, le tarif horaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 est égal à 20,11 €.

Vote à l'unanimité.

CREDITS TRANSPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - « LE RELAIS »

La Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que des personnes sans ressources sont régulièrement hébergées par l'Association « Le Relais » au lieu-dit « Puech du Taur » à 81600 MONTANS.

L'hébergement occasionne des frais de transports. Aujourd'hui, il serait souhaitable de reverser à l'Association « LE RELAIS » une subvention de participation aux frais de transports. Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE de verser à l'Association « LE RELAIS » de Montans, un montant de 500 Euros correspondant à une participation à des frais de transports.

Vote à l'unanimité.

SERVICE MANDATAIRE : FRAIS DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article D 129-7 du Code du Travail, le C.C.A.S., Service Mandataire depuis le 23 octobre 2001, est agréé pour la fourniture de Services aux Personnes dans le Département du Tarn sous le numéro d'agrément qualité 260407/M/081/Q/019. La Présidente rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre d'un contrat d'assistance technique, chaque employeur, charge le C.C.A.S. d'établir pour son compte, les obligations et tâches administratives fixées à l'emploi. En contre-partie de ces différentes tâches, le Conseil d'Administration avait décidé en date du 20 juillet 2004 que le particulier employeur devait indemniser le C.C.A.S., Service Mandataire, des frais de gestion.

Aujourd'hui, il serait souhaitable de réactualiser les frais de gestion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

et entendu l'exposé de la Présidente, **DECIDE** de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2013, à 37 Euros par trimestre les frais de gestion du Service Mandataire. Ces frais de gestion seront applicables à la date indiquée et le montant inscrit au compte 70 878,612 du Budget C.C.A.S.

Vote à l'unanimité.

INCINERATION DES TICKETS « FAÎTES DE LA SOLIDARITE 2013 »

La Vice-présidente, Danièle BORDAIS, informe l'Assemblée que les tickets invendus de la manifestation « Faîtes de la Solidarité » organisée par le C.C.A.S. et les partenaires en 2013, en provision chez le Receveur Percepteur, doivent être incinérés conformément à la législation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **DECIDE** l'incinération des tickets invendus de « Faîtes de la Solidarité » 2013 d'une valeur totale de 2 193,00 Euros.

Vote à l'unanimité.

Aides financières

7 demandes ont été étudiées

1 demande a été rejetée

1 demande a été ajournée

5 demandes ont été accordées pour un montant de 911,56€ depuis le début de l'année les aides attribuées s'élevaient à 4580,22 €

Questions diverses

Madame BORDAIS évoque les difficultés liées à l'arrêt de l'activité de la Croix Rouge et des conséquences sur les autres associations caritatives, le débat s'instaure, les avis sont partagés.

Pour la fête de la Solidarité, M. DOAT tient à rappeler que l'organisation de la vente des billets est bien trop lourde pour les associations et demande une révision de la procédure.

M. BIRBES fait part de l'installation d'une association « Garage solidaire 81 » qui permettra aux personnes en difficultés d'entretenir leurs véhicules à moindre frais et avec l'aide d'un professionnel.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **MERCREDI 17 Avril 2013, 18h, salle des commissions**

La séance est levée à 20H par la présidente de séance.

Danièle BORDAIS, *Présidente*